

## Club des parlementaires pour le vélo

Monsieur Alain VIDALIES  
Secrétaire d'État chargé des Transports, de la  
Mer et de la Pêche  
Ministère de l'Écologie, du Développement  
durable et de l'Énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75 007 Paris

Paris, le 05 décembre 2014

Monsieur le Ministre,

Le Club des parlementaires pour le vélo qui rassemble cent députés et sénateurs de toutes tendances politiques a participé à l'élaboration du Plan national d'action pour les mobilités actives (PAMA) lancé le 5 mars 2014 et est un partenaire actif et attentif de sa mise en œuvre.

A ce titre, il nous paraît nécessaire de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des dix-neuf mesures programmées en 2014 et d'engager avec vous la réflexion sur les mesures à venir et leur priorité de mise en œuvre dans le cadre des chantiers identifiés dans le Plan national pour 2015. Il nous semble également important de réfléchir dès à présent aux chantiers à ouvrir dans le cadre d'un PAMA 2 intégrant les évolutions de la mobilité et des territoires et dans le cadre de la mobilisation du Gouvernement pour faire du climat une grande cause nationale en 2015.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel de saisir les opportunités législatives d'inscrire le développement de la mobilité active et notamment la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte avec des dispositions encourageant concrètement et massivement l'usage du vélo, comme l'indemnité kilométrique vélo et l'incitation des flottes vélos d'entreprises, adoptées en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée nationale, ainsi que l'intermodalité vélo et transports collectifs aussi bien au niveau des titres de transport que des modalités d'embarquement des vélos dans les trains ou de stationnement sécurisés de ceux-ci aux abords des gares.

Nous attirons également votre attention sur l'importance de ne pas supprimer, dans le cadre des projets de simplification du droit dont une partie s'opérera par ordonnances, l'obligation de construction de garages vélo dans les immeubles neufs à usage d'habitation ou les immeubles de bureaux en rénovation dotés d'un parking, introduite par la loi Grenelle 2 dans le code de la construction et de l'habitation. Le stationnement sécurisé des vélos à domicile est en effet primordial dans le cadre des changements de comportements de mobilité que nous souhaitons promouvoir.

Aussi souhaiterions-nous vous rencontrer dans les prochaines semaines et nous tenons-nous à votre disposition pour fixer ce rendez-vous.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Alexis Bachelay  
Député des Hauts-de-Seine

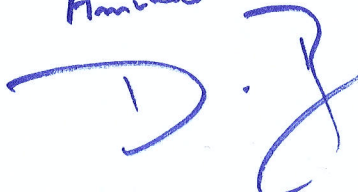
Denis Baupin  
Député de Paris  
Vice-président de l'Assemblée nationale

Philippe Goujon  
Député de Paris

Bien amicalement



Amitiés



Bien à vous



Coordination et adresse postale :

33, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris - Tél. 01.56.03.92.14 - Fax. 01.56.03.92.16 - Courriel : [parlementairesvelo@villes-cyclables.org](mailto:parlementairesvelo@villes-cyclables.org)